

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOMBERS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	

Date de la convocation 9 avril 2026

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

4eme - conseil municipal

L'An deux mille vingt-six et le vingt huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lombers., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASCOUL Sylvie, maire de Lombers

Présents : Mme Sylvie BASCOUL M Claude ROQUES, Mme Jennifer LEURS, M Bruno CASSAR Mme Nadine LAUBERTON , Mme Marcelle LECHEVANTON, M Jérôme ALBY, Mme GAILLAC Catherine, Mme QUESSADA Charlotte, M Vincent MAFFRE, Mme BAGES Julie, M MONTEIRO Daniel, M SZEWE Patrick, Mme POUJOL Alicia

Date d'Affichage : 9 avril 2026

Absents et excusés :

M Bertrand PUIDEBOIS donne procuration à Mme LEURS Jennifer

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès verbal du dernier conseil municipal du 14 avril 2026
- 2) Décisions du maire
- 3) Election des délégués aux différents syndicats
- 4) Vote des taxes
- 5) Subvention aux associations
- 6) Affectation du résultat
- 7) Mise en place de la fongibilité des crédits en fonctionnement et investissement
- 8) Vote du budget 2026
- 9) Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 AVRIL 2026

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 AVRIL 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mme LECHEVANTON Marcelle est nommée secrétaire de séance.

DECISION DU MAIRE 2026-1

Afin de pouvoir mandater les factures relatives au marché public, une ligne de trésorerie a été effectuée auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 100 000€.

DEL2026- 17 RETRAIT DE LA DE LIBERATION 2026-11 ET NOMINATION DES MEMBRES REPRESENTANTS AUPRES DES SYNDICATS

Par délibération N° 2026- 11 du 31 mars 2026 nous avons procédé à la nomination des membres des syndicats.

La préfecture du Tarn dans le cadre de son contrôle de légalité nous a demandé de retirer cette délibération au motif que les membres de certains syndicats sont nommés par la Communauté de Commune centre Tarn (SMAH ,Trifyl) la commune doit juste proposer des délégués.

Concernant le SMIX , la commune doit nommer 1 titulaire et 1 suppléant seulement.

- Vu l'article L 1414-2 et L'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération DEL2026-11 du 31 mars 2026
- Considérant que pour le syndicat SMAH, la commune propose 2 délégués à la communauté de commune centre Tarn pour siéger au sein du syndicat
- Considérant que pour le syndicat SMIX il appartient à la commune de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.
-

Après avoir délibéré et procédé au vote

- Dit que la délibération DEL2026-11 du 31 mars 2026 est retirée
- Nomme les personnes ci-après comme membres

SMIX

Mme LEURS Jennifer, titulaire

M PUIDEBOIS Bertrand, Suppléant

Vote : Pour 15	contre 0	abstention 0
-----------------------	-----------------	---------------------

Tarn Habitat

M ROQUES Claude, titulaire

Mme BASCOUL Sylvie, suppléante

Vote : Pour 15	contre 0	abstention 0
-----------------------	-----------------	---------------------

CNAS

Mme BAGES Julie

Délégué agent : Mme PUECH Ghislaine

Vote : Pour 15	contre 0	abstention 0
-----------------------	-----------------	---------------------

Délégué à la défense et à Sécurité routière

Mme BAGES Julie

Vote :Pour 15	contre 0	abstention 0
----------------------	-----------------	---------------------

Correspondant ENEDIS

Mme LAUBERTON Nadine titulaire

M MAFFRE Vincent suppléant

Vote : Pour 15	contre 0	abstention 0
-----------------------	-----------------	---------------------

Commission de contrôle des élections : Mme LEURS Jennifer, Mme LAUBERTON Nadine

Pour les autres syndicats, la commune propose à la communauté de communes centre Tarn :

SMAH : M ROQUES Claude, Mme BASCOUL Sylvie

TRIFYL : Mme LAUBERTON Nadine

SCOT : Mme BASCOUL Sylvie, M CASSAR Bruno

DEL 2026-17		Élus présents	14	Élus représentés	1
Pour	15	Contre	0	Abstention	0

DEL2026 -18 FISCALITE DIRECTE LOCALE-VOTE DES TAUX 2026

Mme le Maire de Lombers précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit, soit une hausse de 1% par rapport à 2025 :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	8.31 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	47.64 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	76.98 %

DEL 2026-18		Élus présents	14	Élus représentés	1
Pour	15	Contre	0	Abstention	0

DEL2026- 19 Subvention aux associations

Mme BASCOUL Sylvie, Maire présente les propositions retenues pour l'attribution des subventions aux diverses associations.

Le versement de la subvention est conditionné à la présentation des comptes de résultat de l'association.

Cette subvention est révisée chaque année et varie donc en fonction des besoins évalués et mentionnés.

Nom de l'association	Montant (en€)
ADMR LOMBERS	350
Anciens combattants Lomers	200
Association lombersoise de tir	500
APE val d'Assou	2 000
Association sportive Lomers	400
Croix rouge française	200
Education populaire/école privée Réalmont	1 000
Foyer laïque éducation permanente	400
Clé des chants de Lomers	2 600
LSN	1 000
CTAM	50
APE COLLEGE (5€/enfant)	240
REALMONT XIII	400
La PASSERELLE	400
TOTAL	9 740 €

DEL 2026-19		Élus présents	14	Élus représentés	1
Pour	15	Contre	0	Abstention	0

DEL2026- 20 AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Résultats Reportés

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -174442,48

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 0

Solde d'exécution 2025

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 124296,49

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 165016,83

Reste à réaliser

En dépenses pour un montant de :246 239,79

En recettes pour un montant de : 169 746,00

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 126639,78

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 126639,78

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 38377,05

DEL 2026-20		Élus présents	14	Élus représentés	1
Pour	15	Contre	0	Abstention	0

DEL2026-21DELIBERATION PORTANT FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026

Mme Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment par un mécanisme de fongibilité des crédits.

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la collectivité a adopté par délibération DEL2022-27 du conseil municipal en date du 27 JUIN 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu l'article L 1612-28 du Code général des collectivités territoriales : dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement ;

- Donner tous pouvoirs à Mme le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement ;

- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEL 2026-21		Élus présents	14	Élus représentés	1
Pour	15	Contre	0	Abstention	0

DEL2026- 22 BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET 2026

Chaque conseiller reçoit l'état préparatoire du budget communal.

Madame le maire, présente à l'assemblée les projets pour 2026 et en commente les chiffres.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 proposé lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le budget primitif du budget communal 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	807 022 €	807 022 €
Section d'investissement	796 293 €	796 293 €
TOTAL	1 603 315 €	1 603 315 €

DEL 2026-22		Élus présents	14	Élus représentés	1
Pour	14	Contre	0	Abstention	0

Questions diverses

Mme BASCOUL présente à l'assemblée le document de valorisation rédigé par la Trésorerie, retraçant la situation financière actuelle de la commune et les perspectives d'évolution à venir.

Madame le Maire demande la constitution d'un groupe de travail afin de réfléchir au devenir de la Maison Comte-zasso, rue de bagenac.

Un devis a été demandé auprès du SDET afin de remplacer les luminaires de la place, actuellement très énergivores.

Deux options sont proposées par le SDET :

- soit une subvention de 60 %, avec une participation communale de 20 € par an et par lampadaire ;
- soit une subvention de 35 %, sans participation annuelle.

Les habitants de Saint-Pierre-de-Conils vont organiser une rencontre suivie d'un repas afin de collecter des fonds destinés au remplacement des vitraux de l'église de Saint-Pierre.

Mme le maire a demandé à la mairie de Réalmont le prêt des barrières anti intrusion pour les prochaines manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Ainsi fait et délibéré le 28 avril 2026

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
ROQUES Claude	Présent	PUIDEBOIS BERTRAND	Donne pouvoir à Mme LEURS Jennifer
BASCOUL Sylvie	Présente	ALBY Jérôme	Présent
CASSAR Bruno	Présent	BAGES JULIE	présente
GAILLAC CATHERINE	Présente	MAFFRE Vincent	Présent
LAUBERTON Nadine	Présente	LEURS Jennifer	Présente
LECHEVANTON Marcelle	Présente	SZEWE PATRICK	Présent
MONTEIRO DANIEL	Présent	QUESSADA CHARLOTTE	présente
POUJOL ALICIA	Présente		

